

De quelle façon les progressistes-conservateurs de Blaine Higgs ont-ils paralysé le droit de grève des travailleurs dans les foyers de soins?

Les répercussions du projet de Loi 17 qui a modifié la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins

Depuis leur élection en 2018, les travailleurs dans les foyers de soins au Nouveau-Brunswick ont été attaqués à maintes reprises par le gouvernement conservateur en place. Ils ont dû faire face à des négociations difficiles et tardives, à des offres de salaire inférieures à l'inflation et à des changements législatifs aux prestations de retraite négociées, pour ne nommer que quelques obstacles.

En 2019, les travailleurs des foyers de soins ont fait face à l'une des pires attaques : des modifications législatives qui ont brimé leur droit de grève.

Quelques données juridiques

En 2009, les libéraux de Shawn Graham ont présenté la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* afin de limiter le droit de grève des membres du SCFP travaillant dans les foyers de soins. En décembre 2018, la *Commission du travail et de l'emploi du NB* (la « *Commission* ») a reconnu le caractère inconstitutionnel de cette loi. La Commission a conclu que la Loi avait privé les travailleurs de leur droit constitutionnel à une négociation collective équitable, y compris leur droit de retirer des services. Comme le droit de grève

était interdit, la loi aurait dû prévoir un processus pour obliger les parties à recourir à un mécanisme de règlement des différends (comme l'arbitrage exécutoire), mais ce n'est pas le cas. En prévision de cette décision du Conseil, le gouvernement Higgs a présenté le projet de loi 17 pour apporter des changements compliqués à cette loi inconstitutionnelle. Ils ont travaillé avec les députés de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick pour adopter le projet de loi au début de 2020.

The issues with Bill 17

Définition de "désignations" : Ceci signifie que le syndicat et l'employeur négocient les services essentiels qui seront fournis par les travailleurs des foyers de soins en cas de grève. Les services essentiels sont nécessaires afin d'assurer la santé et la sécurité des résidents en foyers de soins. Ce processus se déroule pendant le processus de négociation collective défini par la *Loi sur les relations du travail et la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*. Les « *travailleurs désignés* » doivent travailler pendant une grève, de sorte qu'ils ne sont pas autorisés à manifester pendant leurs heures de travail.

Dans le projet de loi 17, le processus proposé afin de désigner les services essentiels dans les foyers de soins est long et compliqué. Les 51 foyers de soins infirmiers représentés par le *Conseil des syndicats des foyers soins du Nouveau-Brunswick* devraient suivre leur propre processus de désignation, sans s'appuyer sur les tendances régionales ou sur le niveau de soins dans d'autres foyers. De plus, tous les travaux qui ont été faits sur ce front avant le dépôt du projet de loi ont été considérés comme nuls et doivent être abandonnés.

De plus, le processus de règlement des différends proposé dans le projet de loi 17 est en faveur de l'employeur. Si le syndicat (ou

l'employeur) estime que les désignations proposées pour les services essentiels empêcheraient une négociation collective significative (par exemple, en n'autorisant qu'un maximum de 2 ou 3 employés par maison de retraite à faire la grève), chaque partie peut demander un arbitrage exécutoire. Ajouter l'arbitrage exécutoire à la loi est une bonne chose, mais pas de la façon dont les progressistes-conservateurs l'ont présentée. Ils ont ajouté des facteurs qu'un arbitre doit prendre en compte lorsqu'il rend sa décision.

Voici un exemple qui démontre pourquoi les facteurs ajoutés sont injustes pour les travailleurs en foyers de soins : un arbitre devrait envisager une comparaison entre le salaire et les avantages d'un « cuisinier » (code 600) dans les foyers de soins et d'un cuisinier travaillant dans un restaurant en restauration rapide privé.

Les travailleurs de foyers de soins ont été victimes d'un trop grand nombre d'attaques sérieuses de la part du gouvernement actuel. Il leur est impossible de vivre quatre autres années avec Blaine Higgs et ses progressistes-conservateurs.



Téléchargez les documents thématiques du SCFP en utilisant la fonction de numérisation suivante :

